



Mesures COVID-19

Face à la situation sanitaire actuelle et afin de continuer à proposer des activités tout en assurant la sécurité des participants, l'Association APA Santé met en place une série de mesures qui seront appliquées dès le 09.10.2020.

Ces mesures seront appliquées jusqu'à nouvel avis, et seront réévaluées en temps voulu.

Mesures pour les cours collectifs en intérieur

Port du masque

Les participants s'engagent à porter un masque personnel depuis l'entrée en salle jusqu'à l'endroit où ils réaliseront la séance.

Durant la séance, les participants ne sont pas tenus de porter le masque.

Dès la fin de la séance, les participants s'engagent à remettre le masque jusqu'à la sortie de la salle.

Distanciation sociale

Le choix des activités (échauffement + séance) sera adapté afin de respecter une distance sociale de 1,5 mètre entre les participants.

Désinfection des mains

En entrant et en sortant de la salle, les participants se désinfectent les mains à l'aide du désinfectant mise à disposition par l'Association APA Santé.

Désinfection du matériel

Le matériel est amené déjà désinfecté par le thérapeute.

Lorsque le cours est terminé, les participants laissent le matériel sur place et le thérapeute se charge de le désinfecter.

Verre de l'amitié

Le verre de l'amitié partagé à la fin de la séance est suspendu.

Symptômes

Si le participant présente des symptômes liés au COVID-19, il est tenu d'en informer son thérapeute avant l'arrivée de celui-ci.

Si le thérapeute présente des symptômes, il en informera les participants et annulera la séance.

Association APA Santé



Mesures pour les thérapies individuelles

Port du masque

En intérieur, le participant est tenu de porter le masque depuis l'arrivée du thérapeute et jusqu'à son départ.

Le thérapeute porte un masque depuis l'entrée au domicile jusqu'à la sortie de celui-ci.

En extérieur, le participant et le thérapeute ne sont pas tenus de mettre le masque s'ils respectent la distance de 1,5 mètre.

Désinfection des mains

Le participant et le thérapeute se désinfectent les mains en début et en fin de séance.

Désinfection du matériel

Le matériel est amené déjà désinfecté par le thérapeute.

Lorsque le cours est terminé, le participant laisse le matériel sur place et le thérapeute se charge de le désinfecter.

Symptômes

Si le participant présente des symptômes liés au COVID-19, il est tenu d'en informer son thérapeute avant l'arrivée de celui-ci.

Si le thérapeute présente des symptômes, il en informera le participant et annulera la séance.

Mesures pour les thérapies en institutions

Le thérapeute respecte les mesures mises en place dans l'établissement en question.

Si aucune mesure n'est mise en place il applique les mesures définies dans les « Mesures pour les cours collectifs ».